

A l'attention de  
Monsieur Emmanuel Macron  
président de la République élu

Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75 008 Paris

Paris, le 13 mai 2017

Objet : demande de ne plus confier au seul ministère de l'Intérieur toutes les prérogatives liées à l'asile et l'immigration

Monsieur le président,

Au nom d'une association qui agit depuis plus de trois quart de siècle aux côtés des personnes étrangères, nous souhaitons, à l'heure où vous allez constituer votre gouvernement et l'organisation administrative de l'Etat, vous présenter la requête que nous portons depuis de longues années au vu de notre pratique de terrain et de notre éthique : dissocier les questions liées à l'asile et à l'immigration des questions de sécurité intérieure.

La concentration, au cours des dernières décennies, et de manière accrue après la funeste expérience du ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, de ces questions au sein du seul ministère de l'Intérieur a privilégié, au plan symbolique et dans les pratiques quotidiennes, une vision et une approche avant tout sécuritaire qui tend à accréditer la perception selon laquelle l'immigration représenterait un problème ou une menace. Avec toutes les crispations et les risques de fractures sociales que cela entraîne dans notre pays.

Il serait aujourd'hui hautement significatif que votre gouvernement propose une approche résolument différente, en impliquant chaque ministère et secrétariat d'Etat concernés par la situation des personnes étrangères qui vivent sur le territoire national, sur les enjeux du social, logement, travail, éducation, santé, séjour, relations européennes et internationales... Il nous semble en effet essentiel que le traitement des personnes étrangères s'appuie en priorité sur le droit commun et non plus sur des régimes dérogatoires et dédiés.

Un tel choix interministériel serait un signal fort de votre volonté de traiter les personnes étrangères sur un principe d'égalité avec les Françaises et les Français, de réaffirmer leur entière place dans le droit commun, et de combattre les idées xénophobes qui mettent à mal le principe de fraternité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mon profond respect.



Geneviève Jacques  
présidente de La Cimade